



HAL
open science

Parrainage catholique et liens familiaux à La Rochelle (XVIIe -XXe siècles)

Vincent Gourdon, Isabelle Robin

► **To cite this version:**

Vincent Gourdon, Isabelle Robin. Parrainage catholique et liens familiaux à La Rochelle (XVIIe -XXe siècles). *Ecrits d'Ouest*, 2022, 30, pp.89-108. hal-03861922

HAL Id: hal-03861922

<https://hal.science/hal-03861922>

Submitted on 20 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Parrainage catholique et liens familiaux à La Rochelle (XVII^e-XX^e siècles)

Vincent Gourdon, Isabelle Robin (Centre Roland Mousnier, UMR 8596, Paris)

Depuis une quinzaine d'années et la fondation en 2006 de Patrinus, le réseau d'histoire sociale et culturelle du baptême et du parrainage, la question de la place de la parenté spirituelle dans la structuration des sociétés anciennes en Europe ou en Amérique ne cesse de stimuler les recherches dans les pays de tradition chrétienne. Cet intérêt croissant est venu des spécialistes d'histoire sociale qui, prenant le relais des anthropologues, ont vu dans le parrainage et le compérage deux liens rituellement construits permettant à des individus ou des familles de bâtir ou de renforcer des réseaux sociaux autour d'eux, liens qui avaient en outre le grand avantage pour les historiens d'être consciencieusement inscrits dans les registres tenus par les clergés des différentes Églises chrétiennes, contrairement à d'autres relations sociales plus informelles comme la simple amitié¹. Grâce à la floraison d'études désormais disponibles, il est apparu que la relation de parrainage était loin de se cantonner aux objectifs religieux officiellement prescrits par les différentes confessions qui y avaient recours, mais qu'elle donnait lieu à des instrumentalisation de toutes sortes répondant à des objectifs aussi bien socio-relationnels, économiques, que politiques. Il n'est pas question ici de présenter l'ensemble des usages stratégiques du parrainage qui ont été dégagés par les chercheurs en histoire ou en anthropologie. On se contentera d'en signaler l'immense variété, qui traduit la remarquable souplesse d'un lien rituel capable de s'adapter à des circonstances très diverses et de « donner forme » à des relations de tout type. On en pointera également les variations spatiales et chronologiques.

Dans la tradition anthropologique², une des questions centrales concernant le parrainage est l'équilibre entre les choix dits intensifs (faits dans la parenté consanguine et affine) et les choix qualifiés d'extensifs (hors parenté consanguine et affine). Cette place de la famille proche ou élargie dans le choix des parrains et marraines est souvent perçue comme un élément décisif permettant de distinguer deux visions du parrainage : la première mettant l'accent sur sa capacité à étendre un réseau social au-delà des liens existants ; la seconde insistant davantage sur son rôle de consolidation du tissu présent. Chez une partie des spécialistes, l'appel à des parrainages non familiaux est la marque de la vitalité de l'institution du parrainage et la mobilisation préférentielle de la parentèle de l'enfant baptisé est au contraire perçue comme le signe d'une perte de substance de cette notion : le recours aux consanguins ou alliés traduirait en effet une absence de reconnaissance de la spécificité de ce lien ritualisé. D'autres chercheurs insistent en revanche sur le fait que le parrainage intra-familial peut servir des objectifs au sein du groupe de parenté, qu'il s'agisse de marquer des allégeances symboliques entre générations, de renforcer des solidarités entre branches collatérales ou entre certains individus particuliers (un aîné et un cadet, une tante célibataire et sa nièce, des demi-germains³, etc.), de transmettre des prénoms familiaux, de désigner des successeurs, d'intégrer des nouveaux venus (un parent issu d'un second mariage, par exemple), etc. Bien souvent, cependant, l'analyse de la place relative de la parenté dans le parrainage renvoie à une interprétation plus globale de la place

¹ Sur l'histoire complexe du lien d'amitié, voir Maurice Daumas, *Des trésors d'amitié. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Armand Colin, 2011.

² Benjamin D. Paul, *Ritual Kinship: with Special Reference to Godparenthood in Middle America*, Ph.D. Thesis, University of Chicago, 1942.

³ Voir l'exemple du père de Restif de la Bretonne avec les enfants de ses deux mariages : « Dans l'intention où il était de lier sa première famille avec la seconde par tous les nœuds possibles, il fit les aînés parrains et marraines des cadets » (Nicolas-Edme Restif de la Bretonne, *La vie de mon père*, Paris, Isidore Liseux, 1884, p. 194, 1^{ère} édition, 1779).

respective des liens familiaux et communautaires au sein de la société, et donc à un discours théorique sur la faiblesse ou la force croissantes de la parenté dans les sociétés traditionnelles puis contemporaines.

L'analyse butte alors bien souvent sur le manque de profondeur chronologique des études disponibles. Ce problème est récurrent dans les travaux anthropologiques, en particulier lorsqu'ils portent sur des communautés rurales choisis pour leur caractère *a priori* « traditionnel » (Andes, Europe balkanique, territoires montagnards, etc.), mais il concerne aussi des études historiques dès lors que le corpus d'analyse s'étend sur une période réduite, ce qui permet certes des comparaisons de court terme, mais non de replacer les résultats obtenus dans un *trend* long.

Dans le cas français, les enquêtes sur les pratiques de parrainage dans un terrain donné dont le spectre chronologique dépasse le siècle se compte sur les doigts d'une main, et parmi celles-ci, seule l'enquête sur la paroisse d'Aubervilliers, près de Paris, entre les années 1550 et 1881 se déploie sur plus de trois cents ans⁴. Le travail présent se propose de compléter cet exemple villageois (Aubervilliers ne devient une commune industrielle banlieusarde que dans la seconde moitié du XIX^e siècle) par un second corpus, urbain cette fois-ci, à savoir La Rochelle entre le règne de Louis XIII et les Années folles.

I) Le corpus des baptisés rochelais

Compte tenu de la taille de la ville et de l'ampleur de la période considérée – trois siècles –, il n'est évidemment pas question de mener une enquête exhaustive sur tous les baptisés rochelais. Des choix sont indispensables.

Le premier consiste à se concentrer sur le parrainage catholique. Rappelons néanmoins que les registres de baptêmes protestants comportent eux aussi des parrains⁵, même si ces derniers ne sont plus des « parents spirituels » comme dans le catholicisme⁶. À La Rochelle, dès les années 1560, chaque enfant protestant est presque systématiquement présenté au baptême par un parrain et une marraine, ce qui n'est pas toujours le cas à l'époque dans les autres églises protestantes de l'Ouest, où domine encore souvent à cette période le modèle du parrain masculin unique⁷. L'exclusion des protestants dans cette étude ne tient donc pas à une divergence théologique ou à un problème de source (sauf entre 1685 et les années 1760, où il n'y a plus d'enregistrement baptismal⁸). Elle s'explique surtout par la diminution de leur poids dans la population rochelaise dès les premières décennies postérieures à la prise de la ville par les troupes de Richelieu⁹, et à leur caractère très minoritaire depuis le XVIII^e siècle. À l'aube de la

⁴ Camille Berteau, Vincent Gourdon et Isabelle Robin, « Trois siècles de parrainages à Aubervilliers : de la Réforme catholique au temps des banlieues industrielles », p. 39-68, dans Guido Alfani, Vincent Gourdon, Isabelle Robin (dir.), *Le Parrainage en Europe et en Amérique. Pratiques de longue durée XVI^e-XXI^e siècles*, Bruxelles, Peter Lang, 2015.

⁵ Dans le cas des réformés français, l'article XXXIV de la Discipline adoptée lors du premier synode national de 1559 demande d'insérer le nom des parrains et marraines des baptisés parmi les informations à conserver dans les registres.

⁶ Sur le refus protestant de la parenté spirituelle, voir Guido Alfani, Vincent Gourdon, « Spiritual kinship and godparenthood: an introduction », p. 1-43, dans Guido Alfani, Vincent Gourdon (dir.), *Spiritual Kinship in Europe, 1500-1900*, Londres, Palgrave, 2012.

⁷ Margreet Dieleman, *Le baptême dans les Églises réformées de France (vers 1555-1685) : un enjeu confessionnel. L'exemple des provinces synodales de l'Ouest*, thèse d'histoire, sous la direction de Didier Boisson, Université d'Angers, 2018, p. 583.

⁸ L'enregistrement des baptêmes et mariages reprend en 1761 à La Rochelle (Archives départementales de Charente-Maritime, I 198-205, La Rochelle, collection du greffe, registre pastoral des baptêmes et mariages 1761-1775).

⁹ Louis Pérouas, « Sur la démographie rochelaise », *Annales E.S.C.*, 1961, 6, p. 1131-1140. L'interdiction faite aux réformés non domiciliés avant 1625 de s'installer en ville a pour effet de rendre les catholiques majoritaires

Révolution, alors que l'heure n'est pourtant plus à la répression royale et au culte clandestin, on ne compte ainsi à La Rochelle qu'un baptisé protestant pour environ 25 baptisés catholiques¹⁰.

Nous avons ensuite choisi d'exclure le cas des baptêmes catholiques administrés dans une structure hospitalière pour nous focaliser sur les seuls baptêmes célébrés en paroisse. Les baptêmes d'hôpitaux sont certes nombreux¹¹, mais ils obéissent à une logique spécifique et le poids de l'institution pèse fortement sur le mode d'administration du sacrement comme sur les choix de parrainage. Au fil des actes des registres baptismaux de l'hôpital Saint-Louis au XIX^e et au début du XX^e siècle, on trouve ainsi un très grand nombre de parrains ou de marraines récurrents (infirmières, employés de l'hôpital, etc.), dont on peut douter qu'ils aient fait l'objet d'une sélection véritable par les parents des nouveau-nés¹².

Notre troisième option a en revanche été de prendre en compte l'ensemble des paroisses catholiques rochelaises. En effet, se concentrer sur une partie d'entre elles poserait des problèmes de représentativité, leurs compositions sociales étant loin d'être identiques¹³. En outre, elles connaissent sur le long terme des évolutions territoriales sensibles derrière une relative stabilité des noms et du nombre.

À cet égard, un bref rappel des transformations de la couverture paroissiale rochelaise paraît indispensable. Au début du XVII^e siècle, alors que la cité est dominée par les protestants, les habitants catholiques disposent d'un unique lieu de culte, en l'occurrence la chapelle Sainte-Marguerite (aujourd'hui, la salle de l'Oratoire) et des baptêmes y sont célébrés¹⁴. À l'issue du siège de 1627-1628, le catholicisme fait son retour plein et entier dans la cité. La *Déclaration du Roy sur la réduction de la ville de La Rochelle en son obéissance* ordonne la réédification des églises anciennes et la réorganisation des paroisses catholiques¹⁵. Cependant, cette remise en ordre est très progressive. Dans un premier temps, faute de lieux adaptés, les baptêmes se poursuivent à Sainte-Marguerite et seule cette paroisse possède des registres. En 1630, le Grand Temple protestant est attribué aux catholiques ce qui permet la création de la paroisse Saint-Barthélemy (qui deviendra plus tard la paroisse de la cathédrale Saint-Louis). En parallèle, des chapelles ouvrent dans les anciennes églises mais elles n'ont pas encore de livres paroissiaux en propre. En 1632, celle de Saint-Jean-du Perrot est la première à prendre son autonomie par rapport à Saint-Barthélemy et à posséder ses registres. Vient ensuite, en 1654, Saint-Nicolas, dans le quartier du port. L'année précédente, en 1653, a commencé la construction de la nouvelle église de Notre-Dame de Cougnes : en 1662, elle acquiert à son tour le statut paroissial, tandis que les registres de Sainte-Marguerite sont clos. En 1668, Saint-Sauveur accède enfin au

dès 1630. L'immigration catholique continue, les expulsions de protestants et, dans une moindre mesure, les conversions amenuisent peu à peu la place du protestantisme au sein de la population (environ 38 % en 1660 ; 20 % en 1676). L'émigration massive qui fait suite à la révocation de l'édit de Nantes en 1685 parachève le processus.

¹⁰ En 1786, il y a 21 baptisés protestants pour 554 catholiques (respectivement 22 et 490 en 1787). Chiffres fournis par Alix Favre, *Baptême et parrainage catholique catholiques à La Rochelle (1628-1789) : aspects d'un retour religieux*, master 2 d'histoire, sous la direction d'Isabelle Robin et Vincent Gourdon, Sorbonne-Université, 2020, p. 59.

¹¹ En 1925 par exemple, les baptêmes hospitaliers représentent environ 22 % des baptêmes catholiques célébrés à La Rochelle (Vincent Gourdon, « À propos des pratiques baptismales catholiques dans la France de l'entre-deux-guerres : l'exemple de la Rochelle en 1925 », à paraître dans la *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XLVI).

¹² Sur ce point, *Ibid.* Notons qu'au XIX^e siècle, les parturientes de l'hôpital Saint-Louis sont très souvent des mères célibataires, dont une large part abandonne rapidement leur enfant.

¹³ Sous l'Ancien Régime, la paroisse Saint-Barthélemy accueille une population plutôt aisée, alors que Saint-Jean-du-Perrot et Saint-Nicolas, paroisses des marins et des travailleurs du port, sont beaucoup plus pauvres.

¹⁴ Louis Pérouas, art. cit., p. 1132-1133.

¹⁵ *Déclaration du Roy sur la réduction de la ville de La Rochelle en son obéissance. Contenant l'ordre et police que Sa Majesté veut y estre établie*, Le Mans, veuve F. Ollivier, 1628, art. II.

même statut¹⁶. À partir de cette date, le tissu est durablement constitué, avec cinq paroisses urbaines dont les circonscriptions débordent néanmoins sur les fermes et faubourgs (Lafont, Saint-Éloi, etc.) qui entourent la cité. Il ne bouge plus jusqu'à la Révolution, et se reconstitue à l'identique à l'issue de la phase de déchristianisation¹⁷, lors de la réorganisation concordataire. Toutefois ce schéma était adapté à une ville encore largement coincée dans ses anciennes murailles et dont les fidèles demeuraient pour l'essentiel *intra-muros*. L'expansion urbaine de La Rochelle oblige à des redéploiements à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. Ainsi, le rattachement de Tasdon (et du secteur de la gare) à la commune en 1858 se traduit quelques mois plus tard par le transfert de cette zone depuis la paroisse d'Aytré vers celle de Saint-Nicolas¹⁸. En 1881, c'est la création du port industriel et commercial de La Pallice qui entraîne l'annexion de la commune de Laleu par celle de La Rochelle. La paroisse Saint-Pierre de Laleu¹⁹, qui inclut La Pallice, devient rochelaise. Enfin et surtout, le développement démographique des quartiers *extra-muros* (La Genette, Saint-Maurice, Tasdon, Saint-Éloi, etc.) dans le dernier tiers du XIX^e siècle crée un déséquilibre dans l'équipement religieux de la ville. L'évêché en prend rapidement conscience et, en 1887, restructure complètement le maillage paroissial sans pour autant augmenter le nombre de cures, toujours fixé à six (Laleu compris). Il est ainsi décidé de transférer les droits curiaux de l'église Saint-Jean vers celle de Saint-Maurice (déplacée au début du XX^e siècle dans le quartier de La Genette²⁰), et ceux de Saint-Nicolas vers la nouvelle église de Saint-Nicolas-de-Tasdon²¹, construite au-delà des installations ferroviaires. Dans le même mouvement, la majeure partie des anciens secteurs de Saint-Jean et Saint-Nicolas – dont les deux anciennes églises sont désaffectées – est réattribuée à la paroisse de la cathédrale et à celle de Saint-Sauveur. Ce nouveau découpage reste en vigueur jusqu'à l'entre-deux-guerres.

Enfin, quatrième et dernier choix, nous avons construit des échantillons par période²². Au nombre de neuf, ils sont espacés de telle manière qu'ils puissent prendre en compte les grands tournants historiques qui affectent la ville : restauration du culte catholique, révocation de l'Édit de Nantes, Révolution, etc.

Le premier comprend les années 1628-1633 et correspond à la période qui suit immédiatement le siège par les troupes royales. Le deuxième englobe les baptêmes de 1668-1669 et se situe une génération plus tard, alors que les cinq paroisses historiques sont désormais constituées. Un troisième, 1685-1686, correspond au moment de l'Édit de Fontainebleau qui interdit le culte protestant. Le quatrième comprend les baptêmes de 1721 et 1722, soit une génération plus tard. Le cinquième, qui est le dernier de la période de l'Ancien Régime, rassemble les baptêmes de 1788 et 1789, juste après l'Édit de Tolérance et avant les grands bouleversements révolutionnaires. Le tableau 1 présente les effectifs de baptêmes pris en considération.

¹⁶ Voir Alix Favre, *op. cit.*, p. 30-33, ainsi que les registres paroissiaux conservés aux archives départementales.

¹⁷ Sur ces découpages paroissiaux jusqu'aux années 1860, voir Louis Meschinot de Richemond, *La Rochelle et ses environs*, La Rochelle, C. Chartier libraire-éditeur, 1866, p. 94-96.

¹⁸ Archives diocésaines de La Rochelle (désormais ADLR), Série P, dossier Aytré : sur ce rattachement, voir le « Registre de Paroisse et souvenir de ce qui a eu lieu depuis que je suis curé à Aytré », rédigé par le curé Bernard.

¹⁹ La petite commune de Saint-Maurice (à peine 386 habitants en 1832), qui ne possède pas de paroisse propre au début du XIX^e siècle mais dépend religieusement de celle de Laleu, est aussi démembrée en 1858. Une petite partie de son territoire est alors rattachée à La Rochelle (Nicolas Meynen, *La Rochelle au XIX^e siècle. De la place forte au port de commerce*, Poitiers, C.P.P.P.C, 2007, p. 19).

²⁰ L'église du Sacré-Cœur de la Genette est livrée au culte en octobre 1900 (*Ibidem*, p. 217).

²¹ Émile Couneau, *La Rochelle disparue. vol. 4 : Les églises, les communautés religieuses, les temples protestants*, La Rochelle, A & T éditions, 2006, p. 312-313 (1^{ère} édition, 1904).

²² Les registres baptismaux de l'Ancien Régime sont consultables sur le site des Archives départementales de Charente-Maritime. Pour cette période, nous avons utilisé la base de données constituée par Alix Favre dans le cadre de son master 2. Nous la remercions vivement de nous l'avoir confiée. Pour la période 1805-1925, nous avons dépouillé les registres paroissiaux conservés aux Archives diocésaines de La Rochelle (depuis peu à Saintes), dans la série 5 G.

Tab. 1 : Effectifs de baptêmes par paroisse des cinq échantillons d'Ancien Régime

	1628-1633	1668-1669	1685-1686	1721-1722	1788-1789	Total
Sainte-Marguerite	1050	-	-	-	-	1050
Saint-Barthélemy	154	233	258	196	125	966
Saint-Sauveur	-	193	189	224	197	803
Saint-Nicolas	-	184	218	234	170	806
Notre-Dame de Cougnes	-	600	538	621	490	2249
Saint-Jean-du-Perrot	51	164	204	168	134	721
Total	1255	1374	1407	1443	1116	6595

Source : Alix Favre, *op. cit.*, p. 61 (d'après les registres paroissiaux conservés aux Archives départementales de Charente-Maritime)

Après la Révolution, les échantillons sont espacés d'environ 40 ans et ne comportent qu'une année de saisie. La première année, 1805, correspond à un moment où les paroisses historiques rochelaises sont de nouveau pleinement actives et les registres conservés. Le dernier échantillon, en 1925, se situe quelques années après la fin de la Première Guerre mondiale, alors que les effets de celle-ci sur la pratique baptismale se sont estompés²³. Contrairement à la période d'Ancien Régime, ils incluent la paroisse Saint-Pierre de Laleu. Celle-ci n'est pas proprement rochelaise avant 1881 et regroupe une population de taille modeste et essentiellement paysanne avant cette date, mais pour des raisons de cohérence avec les deux derniers échantillons (1881 et 1925), il a semblé logique de dépouiller également ses registres paroissiaux au XIX^e siècle²⁴ (Tableau 2).

Tab. 2 : Effectifs de baptêmes des quatre échantillons de la période contemporaine

	Cinq paroisses historiques	Cinq paroisses historiques et Laleu
1805	380	416*
1841	346	378
1881	427	466
1925	492	626
Total	1645	1886

Source : Archives diocésaines de La Rochelle, série 5 G.

*À Laleu, les baptêmes sont ceux de 1808 et non de 1805.

Au total, les neuf échantillons rassemblent 8481 actes de baptême. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, ceux-ci sont intégralement manuscrits et le degré de précision des informations dépend en large part du bon vouloir du prêtre rédacteur, même si le *Rituel romain*, mais aussi la législation royale ou encore les statuts synodaux du diocèse, fixent un cadre minimal de formulation et une liste d'informations indispensables. En 1881 et 1925, en revanche, les actes baptismaux sont pré-imprimés (deux actes par page de registre paroissial) et le prêtre remplit

²³ Sur ces effets (notamment le retard des célébrations baptismales dans l'attente d'un père ou d'un parrain mobilisé), voir Vincent Gourdon, art. cit.

²⁴ Pour des raisons de disponibilité archivistique, pour Laleu, nous avons dépouillé l'année 1808 et non 1805.

des espaces laissés en blanc. Ceci se traduit par une uniformisation des informations, mais aussi un certain appauvrissement des données sur les individus cités (cf. infra).

Une chose en revanche ne bouge guère durant la longue période considérée, c'est la domination presque absolue du parrainage par un duo parrain-marraine. Les exceptions sont très peu nombreuses et correspondent le plus souvent à des omissions ou des lacunes archivistiques, à des ondoiements²⁵, et en de très rares occasions à un choix délibéré de n'avoir qu'un parent spirituel²⁶, ce qui est parfaitement autorisé par l'Église catholique²⁷. Au total, nos échantillons rassemblent 8 407 parrains et 8 410 marraines (soit 16 817 parents spirituels) pour 8 481 actes de baptême dépouillés.

La quasi-totalité des enfants baptisés sont des natifs de La Rochelle et de ses abords immédiats qui, comme nous l'avons signalé, dépendent officiellement des églises *intra-muros*²⁸, ou de Laleu pour les échantillons de la période contemporaine. Bien entendu, quelques exceptions se glissent dans les registres : enfants de forains ou d'un couple de marchands de passage en ville, natifs des paroisses limitrophes portés en ville en raison de l'absence d'un prêtre²⁹. Ce constat découle des prescriptions de l'Église qui demande de baptiser l'enfant dans sa paroisse propre³⁰, mais s'explique aussi par le court délai qui s'écoule entre la naissance et l'administration du sacrement, surtout à l'époque moderne³¹. Le retard du baptême qui ne cesse de s'accroître à partir des années 1830 offre une petite marge de manœuvre aux familles³², mais celle-ci a surtout pour effet d'autoriser la mobilisation de parrains géographiquement éloignés, alors que moins de 1 % des parrains et marraines connus venaient de l'extérieur de la ville sous l'Ancien Régime³³.

II) Un choix de plus en plus familial

Mesurer la place de la parenté dans le parrainage sans reconstitution des familles ni élaboration de généalogies impose de définir des critères de parenté précis et constants d'une étude à une autre, afin de faciliter la comparaison des tendances à observer. Les informations des actes de baptêmes sont limitées et variables selon la bonne volonté du prêtre chargé de la rédaction ; outre la date et l'identité des père et mère, les parrains et marraines sont désignés le plus souvent par leurs noms et prénoms. Pour les femmes, la mention « épouse de » ou « veuve

²⁵ Les témoins des ondoiements ne sont pas pris en compte dans cette étude (sur le recours à l'ondoisement à La Rochelle au XIX^e siècle, voir Vincent Gourdon, « Négociier le rite sacramentel. Les familles rochelaises et la pratique baptismale, du Premier Empire à la Belle Époque », *Écrits d'Ouest*, 2019, vol. 27, p. 95-128).

²⁶ Ainsi, pour un enfant baptisé à Sainte-Marguerite le 25 janvier 1631, l'acte précise explicitement qu'il « n'y a point eu de marraine » (cité in Alix Favre, *op. cit.*, p. 89).

²⁷ C'est même le modèle prôné en priorité par les Pères réunis lors du concile de Trente (Guido Alfani, *Padri, padrini, patroni. La parentela spirituale nella storia*, Venise, Marsilio, 2006, p. 113).

²⁸ En 1841, dans la paroisse Notre-Dame, on compte ainsi au moins onze baptêmes d'enfants dont les parents sont indiqués comme résidents à Lafond, trois à Saint-Eloi, et enfin trois à Rompsay (ADLR, 5 G 113, Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Notre-Dame de La Rochelle, 1834-1843).

²⁹ C'est le cas d'un enfant de Lagord dans les années qui suivent le siège (cité par Alix Favre, *op. cit.*, p. 89).

³⁰ « Nous défendons très expressément de baptiser aucun enfant ailleurs que dans une autre église que celle de leur paroisse, qui est l'église de leur propre pasteur » (*Ordonnance et règlements synodaux pour le diocèse de La Rochelle*, La Rochelle, chez Pierre Mesnier, 1711). De même, en 1885, selon l'article 398 des *Statuts synodaux du diocèse de La Rochelle et Saintes* (La Rochelle, P. Dubois, 1888, p. 170) : « Le baptême sera conféré sur la paroisse natale de l'enfant (...). Nous interdisons *sub gravi* à tout curé de donner le baptême à un enfant né sur une paroisse étrangère, sans la permission de son propre pasteur ou de la nôtre (...) ».

³¹ Les délais sont particulièrement courts au XVIII^e siècle conformément à la loi du royaume de 1698 : en 1788-1789, 26,8 % des baptisés sont nés le jour même et plus de 70 % ont entre un et trois jours (Alix Favre, *op. cit.*, p. 75).

³² Vincent Gourdon, « Négociier le rite sacramentel... », art. cit.

³³ Proportion signalée par Alix Favre, *op. cit.*, p. 69.

de X » ajoutée à leur patronyme est un complément d'information très précieux mais non systématique. La méthodologie qui a été fixée et utilisée lors des enquêtes précédentes retient trois critères de parenté distincts³⁴. Partant du principe que dans les communautés de la France moderne comme dans les paroisses contemporaines les personnes portant le même nom de famille ont de très fortes chances d'appartenir à la même parentèle, tout parent spirituel homonyme du père ou de la mère est compté comme un homonyme patronymique « direct ». Cette mesure simple permet de repérer *a minima* la présence des parrains et marraines apparentés côté paternel ou côté maternel et surtout, sur la longue durée, elle indique la tendance générale des choix faits par les parents de baptisés. Pour compléter cet indicateur imparfait mais toujours calculable, il est possible de prendre en compte des alliés ou homonymes « indirects », c'est-à-dire les personnes dont le conjoint porte le patronyme d'un des parents. Ainsi, on repère des marraines grands-mères, tantes ou cousines signalées comme veuve ou épouse d'un homme homonyme du père ou de la mère du nouveau-né. Il est plus rare que des parrains soit ainsi agrégés aux homonymes indirects mais il ne faut négliger aucun détail fourni par les actes³⁵. Enfin, il arrive que les prêtres mentionnent explicitement le lien de parenté existant entre le ou la filleul.e et le ou les parents spirituels (aïeul, oncle, tante, frère, sœur, cousin, cousine). Dès lors que cela ne recoupe pas une homonymie, le détail est très utile et permet d'augmenter la proportion de parrains et marraines choisis dans la parenté.

Selon les périodes, les corrections apportées à l'homonymie directe sont plus ou moins importantes (Tableau 3 et Figure 1). À La Rochelle au début du XVII^e siècle, la différence est minime mais un siècle plus tard, on note un gain d'information non négligeable grâce aux homonymies indirectes et aux liens explicites (avec une différence de 2,7 % en 1721-1722 et de 12,1 en 1788-1789). La richesse des détails sur les liens entre les acteurs de la cérémonie baptismale va ensuite diminuant aux XIX^e et XX^e siècles, surtout après 1855, moment où les registres deviennent pré-imprimés et ne demandent plus au prêtre rédacteur que de remplir un certain nombre de lignes ou cases laissées en blanc³⁶. Il est donc important de considérer avant tout l'homonymie patronymique directe comme notre meilleur indicateur car elle n'est pas susceptible de varier en fonction du zèle des clercs qui tiennent la plume.

Tab. 3 : Le parrainage dans la parenté à La Rochelle XVII^e-XX^e siècles (sans Laleu)

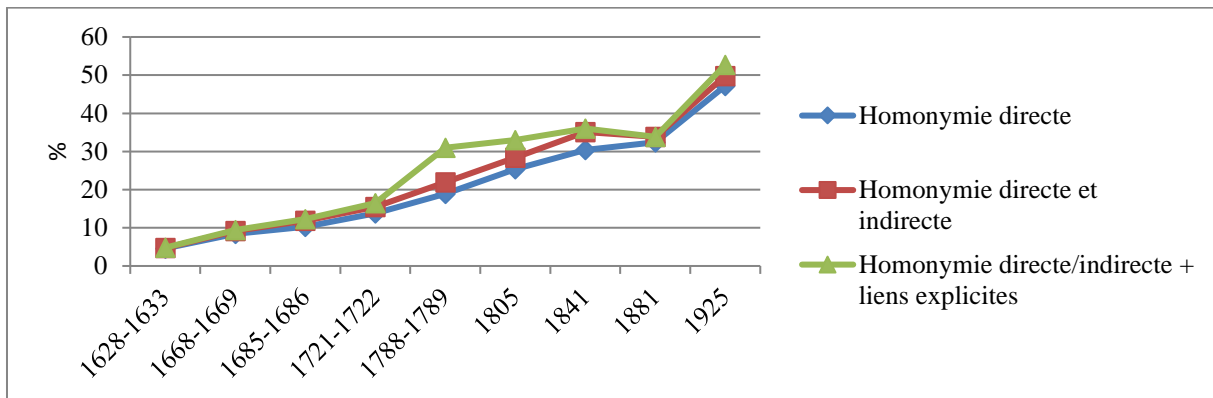
	1628-1633	1668-1669	1685-1686	1721-1722	1788-1789	1805	1841	1881	1925
Homonymie directe	116 4,6%	231 8,4%	291 10,3%	399 13,8%	422 18,9%	193 25,4%	202 30,4%	256 32,4%	450 47,2%
Homonymie directe et indirecte	117 4,7%	253 9,2%	336 11,9%	448 15,5%	488 21,9%	216 28,4%	233 35,1%	267 33,8%	475 49,8%
Homonymie directe et indirecte + liens explicites	120 4,8%	258 9,4%	345 12,3%	475 16,5%	693 31,0%	251 33,0%	239 36,0%	267 33,8%	502 52,7%
Total des parrains et marraines	2503	2747	2814	2884	2232	760	664	791	953

Sources : pour les XVII^e-XVIII^e siècles, Archives départementales ; pour les XIX^e-XX^e siècles, Archives diocésaines de La Rochelle, série 5 G.

³⁴ Voir en particulier les différents chapitres dans Guido Alfani, Vincent Gourdon et Isabelle Robin (dir.), *Le parrainage en Europe et en Amérique, op. cit.*

³⁵ Le cas se présente par exemple quand l'acte baptismal indique que le parrain et la marraine sont mari et femme, et que la marraine porte le nom du père ou de la mère du baptisé.

³⁶ La mention du lien de parenté éventuel entre les parents spirituels et l'enfant baptisé ne fait pas partie des informations requises explicitement par les autorités de l'Église pour la rédaction d'un acte baptismal.

Fig. 1 : Le parrainage dans la parenté à La Rochelle XVII^e-XX^e siècle (sans Laleu)

La figure 1 nous montre la forte progression entre XVII^e et XX^e siècles de la part des parents dans le parrainage rochelais. Partant d'un temps où les membres de la famille ne constituent pas le vivier premier (moins de 10 % des parrains et marraines confondus sont des apparentés durant une grande partie du XVII^e siècle), la courbe aboutit en 1925 à une proportion de 47,2 % d'homonymes directs. Dans l'intervalle, on doit noter une montée régulière du parrainage intensif au XVIII^e siècle qui permet d'atteindre 30 % en 1841 puis de dépasser 45 % au XX^e siècle, après une brusque accélération entre 1881 et 1925. L'allure générale de cette courbe ne doit pas nous étonner car elle recoupe ce que nous savons déjà sur le phénomène de familialisation des choix de parrains et marraines depuis le XVI^e siècle en France. En effet, partout le XVIII^e siècle est un moment décisif. Il apparaît que, dès lors que l'on sort des élites nobles ou officières³⁷, le système de parrainage extensif qui privilégiait jusque-là les voisins, les amis, les protecteurs aux membres de la famille, est abandonné au profit d'une sollicitation de plus en plus importante des membres de la parenté. À La Rochelle, la précision accrue des actes au cours de ce siècle souligne particulièrement cette croissance. En milieu rural à Aubervilliers, un parent spirituel sur dix était de la famille au XVII^e, un sur quatre dès le début XVIII^e siècle, puis près d'un sur trois à la fin du siècle (selon le critère de la seule homonymie directe)³⁸. La tendance est identique dans les villes d'Ancien Régime où ce même taux approche ou dépasse les 30 %. Dans la paroisse Saint-Nizier de Lyon en 1740, 24 % des parrains sont des homonymes des pères ou des mères de leurs filleuls et 31,6 % des marraines ; à Charleville, parrains et marraines confondus, on en compte déjà 26,7 % en 1696 et 34,8 % en 1782³⁹. Le repli sur la famille au siècle des Lumières se retrouve également dans les études menées sur Dijon et Bordeaux⁴⁰. Hors de France, certaines études montrent des tendances comparables. En

³⁷ L'entre-soi familial est en effet une pratique très ancienne dans les élites que les études de cas de familles d'officiers ou de nobles montrent bien (voir Martine Barilly-Leguy, « *Livre de mes anciens grand pères* » : le livre de raison d'une famille mancelle du Grand Siècle 1567-1675, Rennes, Presses de l'Université de Rennes, 2006 ; André Burguière, « Un Nom pour soi », *L'Homme*, 1980, vol. 20, n° 4, p. 25-42). Pour une vue synthétique, Vincent Gourdon, « Les élites et le parrainage en France, des débuts de l'époque moderne au XIX^e siècle », p. 367-388, dans Laurent Coste, Stéphane Minvielle et François Charles Mougel (dir.), *Le concept d'élites en Europe de l'Antiquité à nos jours*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2014.

³⁸ Camille Berteau, Vincent Gourdon et Isabelle Robin, « Trois siècles de parrainages à Aubervilliers... », art.cit., p. 51.

³⁹ Étienne Couriol, « La place de la parenté dans les baptêmes parrains et marraines confondus d'une paroisse lyonnaise d'Ancien Régime », p. 293-313, dans Guido Alfani, Vincent Gourdon et Isabelle Robin (dir.), *Le parrainage en Europe et en Amérique*, op. cit., ici p. 297 ; Cécile Alexandre, « Parrainer à Charleville au XVIII^e siècle », p. 315-331, dans Guido Alfani, Vincent Gourdon et Isabelle Robin (dir.), *Le parrainage en Europe et en Amérique*, op. cit., ici p. 321.

⁴⁰ Pierre Salvadori, « Communauté catholique et société : fabriques et parrainages dans trois paroisses de Dijon (vers 1650-vers 1750) », *Annales de Bourgogne*, 1999, vol. 71, n° 1-2, p. 139-156. L'auteur note une différence

Espagne, dans le diocèse galicien de Lugo, les parents spirituels non apparentés ne sont déjà plus que 53 % au milieu du XVIII^e ; la décrue ayant été amorcée dans la seconde moitié du XVII^e siècle, elle se poursuit au XIX^e siècle⁴¹.

La poussée des choix intensifs rochelais ne marque pas le pas au XX^e siècle ; bien au contraire, un léger ralenti sur la période 1841-1881 est suivi d'une nouvelle hausse rapide sur le dernier demi-siècle étudié. Alors que la population rochelaise a presque été multipliée par deux entre 1881 et 1925⁴², cela pourrait être le signe du passage au modèle contemporain du seul choix familial.

Tab. 4 : Le parrainage dans la parenté à La Rochelle XIX^e-XX^e siècles (avec Laleu)

	1805*	1841	1881	1925
Homonymie directe	214 25,7%	224 30,8%	289 33,5%	555 45,8%
Homonymie directe et indirecte	237 28,5%	259 35,6%	303 35,1%	588 48,5%
Homonymie directe et indirecte + liens explicites	275 33,1%	265 36,4%	308 35,7%	647 53,3%
Total des actes	832	728	863	1213

Sources : Archives diocésaines de La Rochelle, série 5 G.

*À Laleu, les baptêmes sont ceux de 1808 et non de 1805.

La prise en compte de la paroisse Saint-Pierre de Laleu à partir du XIX^e siècle ne change pas le mouvement général (Tableau 4). C'est un constat d'autant plus intéressant que la population de cette paroisse à la fin du XIX^e siècle et surtout en 1925 est fortement migrante et liée aux activités portuaires et industrielles du secteur de La Pallice. L'expansion urbaine, l'installation de familles non-natives et le passage à une société industrielle ne se traduisent pas par une baisse du recours à la parenté dans les choix de parrainage ; au contraire, l'orientation familiale des choix continue de se renforcer.

III) Le sexe des parents spirituels et celui des baptisés sont-ils des variables importantes ?

La familialisation des choix étant une mutation majeure sur la longue durée, observe-t-on des variations sensibles dans le temps selon le sexe des parents spirituels et selon celui des enfants ? L'examen du cas des parrains et marraines pose un problème car les identités des hommes et des femmes, comme cela a déjà été noté plus haut, ne sont pas renseignées de la même façon dans les registres. À certaines périodes, les marraines sont désignées essentiellement par leur nom de naissance, mais parfois aussi seulement par leur nom d'épouse, ce qui devient plus fréquent aux XIX^e et XX^e siècles quand s'imposent les registres pré-imprimés. En ce cas, cela peut faire fluctuer la part de l'homonymie directe. À d'autres époques, les mentions des patronymes du père et de l'époux, qu'il soit vivant ou mort, des marraines peuvent peser à la

entre les paroisses habitées par les élites et celles plus populaires, mais constate une progression commune des parrains et marraines apparentés. À Bordeaux, dans la paroisse Saint-André, on passe de 10 à 40 % environ entre 1580 et 1780, avec un saut sensible au XVIII^e siècle, selon Stéphane Minvielle dans « Baptême et parrainage à Bordeaux sous l'Ancien Régime », p. 259-291, dans Guido Alfani, Vincent Gourdon et Isabelle Robin (dir.), *Le parrainage en Europe et en Amérique*, *op. cit.*, ici p. 269.

⁴¹ Tamara González López, *El padrinazgo bautismal en la diócesis de Lugo (ss. XVI-XIX)*, Santiago de Compostella, Andavira editora, 2019, p. 99.

⁴² En 1881, on compte 22 464 habitants, 40 852 en 1926 et 45 043 en 1931 ; voir Philippe Hercule, *Paroisses et communes de France, dictionnaire d'histoire administrative et démographique, Charente-Maritime*, Paris, Éditions du CNRS, 1985, p. 413.

marge sur les statistiques en renforçant le poids des homonymies indirectes. Le XVIII^e siècle voire le début du XIX^e illustrent parfaitement ce cas (Figures 2 et 3). Il convient donc de prendre les chiffres avec prudence.

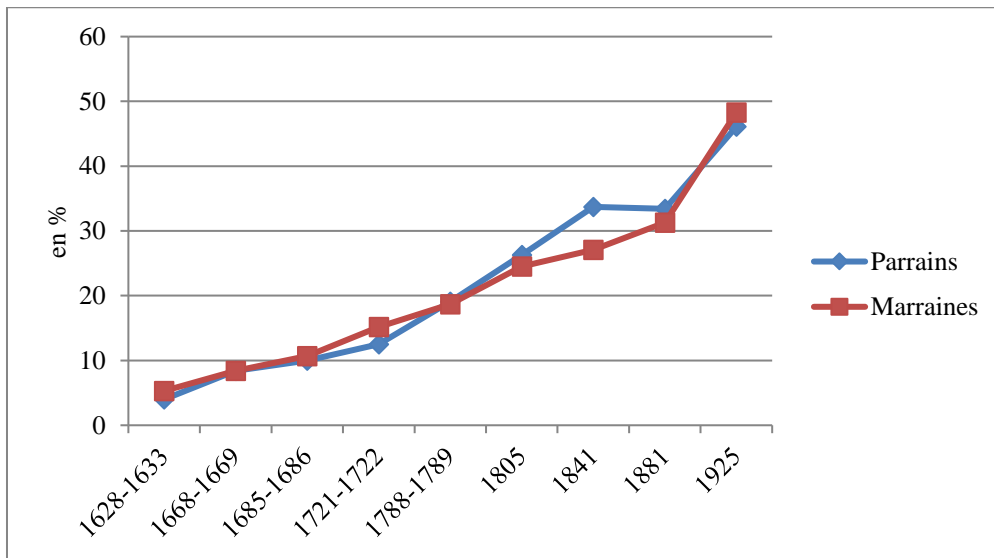
Tab. 5 : Parrains et marraines homonymes directs à La Rochelle (sans Laleu) XVII^e-XVIII^e siècles (en pourcentage)

Marraines	1628-1633	1668-1669	1685-1686	1721-1722	1788-1789
Homonymie directe	5,3	8,4	10,7	15,2	18,7
Homonymie directe et indirecte	5,4	10,0	13,9	18,6	24,6
Homonymie directe, indirecte + liens explicites	5,5	10,3	14,4	19,8	33,2
Total des marraines	1251	1374	1407	1442	1116
Parrains	1628-1633	1668-1669	1685-1686	1721-1722	1788-1789
Homonymie directe	4,0	8,4	10,0	12,5	19,1
Homonymie directe et indirecte	4,0	8,4	10,0	12,5	19,1
Homonymie directe, indirecte + liens explicites	4,1	8,4	10,1	13,2	28,9
Total des parrains	1252	1374	1407	1442	1116

Tab. 6 : Parrains et marraines homonymes directs à La Rochelle (sans Laleu) XIX^e-XX^e siècles (en pourcentage)

Marraines	1805	1841	1881	1925
Homonymie directe	25,2	26,9	33,1	46,4
Homonymie directe et indirecte	30,0	35,4	35,6	50,5
Homonymie directe, indirecte + liens explicites	35,6	36,5	35,9	54,1
Total des marraines	416	364	432	608
Parrains	1805	1841	1881	1925
Homonymie directe	26,2	34,6	33,9	45,1
Homonymie directe et indirecte	26,9	35,7	34,6	46,4
Homonymie directe, indirecte + liens explicites	30,5	36,3	35,5	52,6
Total des parrains	416	364	431	605

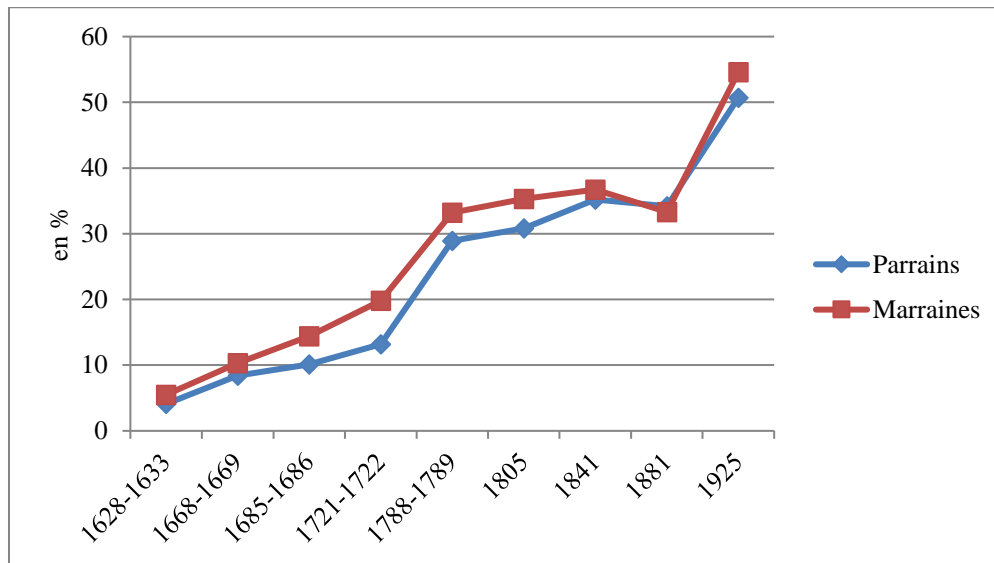
Fig. 2 : Parrains et marraines homonymes directs à La Rochelle (sans Laleu), XVII^e-XX^e siècles (en pourcentage).



Sur le long terme, et en particulier en début et fin de période, il est frappant de constater le relatif équilibre entre parrains et marraines qui sont choisis de la même façon, hors de la famille au XVII^e et majoritairement dans la parenté au XX^e siècle (Tableaux 5 et 6). Deux divergences sont à noter cependant. La première intervient au XVIII^e siècle avec une poussée plus précoce des choix intensifs du côté des marraines. Ce trait déjà observé dans une enquête comparable menée à Aubervilliers peut être attribué au maintien plus durable du choix utilitaire hors du cercle familial quand il s'agit de désigner un parent spirituel masculin. La seconde, en 1841, est moins significative. Elle tient pour partie au critère de l'homonymie directe qui surreprésente les parrains apparentés par rapport aux marraines quand on ne dispose plus du double nom des femmes. Elle repose également sur les résultats particuliers de seulement deux paroisses sur cinq sur lesquels il est difficile, en l'état des recherches, de se prononcer.

Ces différences doivent être cependant relativisées ; quand on prend en compte toutes les informations sur les liens de parenté, les deux courbes ont alors la même allure générale. En outre, quelle que soit la période, les marraines sont un peu plus souvent des parentes que leurs compères (Figure 3). Le rôle social traditionnel de la parenté spirituelle, autrement dit l'extension du réseau relationnel à des égaux ou à des personnes d'une catégorie sociale supérieure, reste donc plus l'apanage des parrains, même si ce type de choix décroît progressivement suivant la tendance initiée chez les marraines.

Fig. 3 : Parrains et marraines apparentés (tous liens confondus) à La Rochelle (sans Laleu) XVII^e-XX^e siècles (en pourcentage)



Deux contraintes pèsent sur le choix des parents spirituels sous l’Ancien Régime. Tout d’abord, la nécessité de pratiquer le baptême dans les tous premiers jours de vie oblige les pères et mères à solliciter des personnes disponibles sur le moment et à proximité, si ce n’est dans la paroisse même, pour porter leur enfant sur les fonts. Ensuite, s’ils ont pris les devants et fait leur demande avant l’accouchement, ils ne connaissent alors pas le sexe du bébé. Leur choix se fait dès lors en fonction de leur intérêts sociaux ou des usages familiaux. D’une certaine façon, le lien de compérage que les parents établissent avec le parrain et la marraine prime sur le lien de parrainage *stricto sensu*⁴³. On peut donc comprendre qu’il n’y ait aucune différence de proportion de parents spirituels apparentés entre les filles et les garçons (Tableau 7).

À l’époque contemporaine, bien que les délais de baptême aient été considérablement allongés⁴⁴, et que les transports permettent des déplacements plus aisés, les parents ne semblent pas vraiment choisir en fonction du sexe de leur nouveau-né. En 1925, les écarts entre filles et garçons ne sont guère significatifs. On ne note qu’une petite tendance à donner un peu plus de parents spirituels de la famille aux filles (Tableau 8).

⁴³ Tous les travaux d’anthropologie historique insistent sur l’importance du lien de compérage entre parents et parrains-marraines au Moyen Âge. Voir en particulier Agnès Fine, *Parrains, marraines: la parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994.

⁴⁴ 67 % seulement des bébés rochelais sont baptisés dans les trois jours suivant la naissance en 1805 et cette proportion tombe à 12,1 % en 1881. À cette date, plus de 10 % des enfants sont baptisés au-delà du deuxième mois (Vincent Gourdon, « Négocier le rite sacramentel... », art. cit., p. 103). Pour d’autres exemples français, voir Vincent Gourdon, « Les pratiques du baptême à Paris et à Rome au XIX^e siècle », *Popolazione e storia*, 2006, vol. 7, n° 2, p. 19-60.

Tab. 7 : Proportions de parents spirituels apparentés aux baptisés (tout critère) selon le sexe. La Rochelle, XVII^e-XVIII^e siècles (en pourcentage)

Sexes des baptisés	1628-1633	1668-1669	1685-1686	1721-1722	1788-1789
Garçons	4,9	9,8	12,3	16,6	30,7
Filles	4,6	9,0	12,2	16,4	31,4

Tab. 8 : Parrains et marraines portant le patronyme des pères ou des mères de leurs filleuls, selon le sexe du baptisé. La Rochelle, 1925 (Laleu compris).

Sexes des baptisés		Parrains	Marraines	Total
Garçons	Homonymie directe	137 44,8 %	140 45,6 %	277 45,2 %
	Homonymie directe et indirecte	140 45,8 %	151 49,2 %	291 47,5 %
	Total des parrains/marraines	306	307	613
Filles	Homonymie directe	136 45,5 %	142 47,2 %	278 46,3 %
	Homonymie directe et indirecte	141 47,2 %	156 51,8 %	297 49,5 %
	Total des parrains/marraines	299	301	600

Ainsi, tout compte fait, que l'on s'intéresse au sexe des parents spirituels ou à celui des enfants, il ressort des analyses précédentes que les choix sont assez peu genrés. Néanmoins, dans le détail, les garçons reçoivent un peu moins de parrains et marraines familiaux que les filles. Notons que le plus fort taux d'homonymie directe et indirecte (51,8 % en 1925) est celui des marraines données aux filles, ce qui confirme l'idée qu'en matière de parrainage, les femmes sont plus rattachées à la sphère familiale que les hommes.

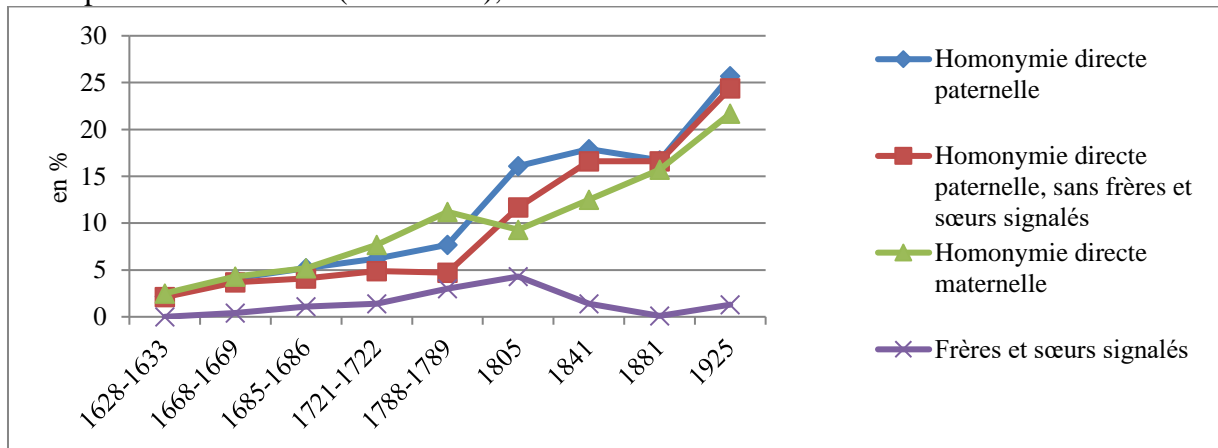
IV) Quels parents choisissait-on pour le parrainage ?

Un certain nombre d'études ont montré que parallèlement aux fluctuations du choix de la parenté dans le parrainage, il pouvait y avoir des variations sensibles dans le type de parents mobilisés. Qu'en était-il à La Rochelle sur la période considérée ?

Le plus aisé à observer est le rapport entre les branches maternelle et paternelle des enfants baptisés. Une approximation en est en effet fournie par le biais de l'homonymie patronymique directe entre les parrains et marraines et les pères et mères (Figure 4 et Tableau 9). Il faut néanmoins tenir compte dans la mesure du possible de la présence, parmi les parents spirituels, de frères et de sœurs des baptisés, qui portent en principe le nom du père mais relèvent en réalité des deux branches⁴⁵.

⁴⁵ Problème déjà signalé par Stéphane Minvielle, dans « Baptême et parrainage à Bordeaux... », *op. cit.*, p. 275.

Fig. 4 : Proportions de parrains et marraines portant les patronymes des pères ou ceux des mères des baptisés. La Rochelle (sans Laleu), XVII^e-XX^e siècles



Tab. 9 : Proportions de parents spirituels portant les patronymes des pères ou ceux des mères des baptisés. La Rochelle (sans Laleu), XVII^e-XX^e siècles

	Homonymie directe paternelle	Frères et sœurs signalés	Homonymie directe paternelle sans frères/sœurs	Homonymie directe maternelle	Total parents spirituels
1628-1633	54 2,2%	1 0,0%	53 2,1%	62 2,5%	2506
1668-1669	114 4,1%	12 0,4%	102 3,7%	117 4,3%	2748
1685-1686	147 5,2%	32 1,1%	115 4,1%	145 5,2%	2814
1721-1722	180 6,2%	40 1,4%	140 4,9%	221 7,7%	2884
1788-1789	172 7,7%	66 3,0%	106 4,7%	251 11,2%	2232
1805	122 16,1%	33 4,3%	89 11,7%	71 9,3%	760
1841	119 17,9%	9 1,4%	110 16,6%	83 12,5%	664
1881	132 16,7%	1 0,1%	131 16,6%	124 15,7%	791
1925	245 25,7%	12 1,3%	233 24,4%	207 21,7%	953

Sur le long terme, il est très clair que les deux branches profitent de la poussée des choix familiaux. En ce sens, sinon pour chaque famille, du moins à un niveau agrégé, il existe une tendance au maintien d'un équilibre relatif entre le côté paternel et le côté maternel de la parenté des enfants, ce qui exprime le caractère bilinéaire du système familial français, souvent signalé

par les anthropologues de la parenté⁴⁶. Notons qu'au XIX^e siècle, les codes de savoir-vivre insistent sur la nécessité de choisir à chaque baptême un parent de chaque branche lorsque cela est possible⁴⁷.

Pour autant, ce constat d'équilibre n'est pas sans nuance. À l'époque moderne, l'homonymie directe maternelle tend à monter par rapport à celle paternelle. Le trait est particulièrement net si l'on retranche les frères et sœurs signalés comme tels dans les actes.

On note en revanche un basculement au XIX^e siècle : la branche paternelle l'emporte parmi les parrains et marraines choisis, surtout dans les échantillons de 1805 et 1841. Ce retournement assez soudain n'est pas aisé à comprendre. Une partie de l'explication tient sans doute aux formes de l'enregistrement : ainsi, la raréfaction des indications explicites du lien de germanité entre parents spirituels et baptisés à partir de 1841 renforce artificiellement la part de la branche paternelle. Cependant ce point n'explique pas la cassure dans la place de la parenté maternelle à partir de l'échantillon de 1805. Il est possible d'y voir aussi l'effet de la manière d'enregistrer une partie des marraines appartenant aux branches maternelles, qui prendraient les noms de leurs époux dans les actes baptismaux⁴⁸. Il n'en reste pas moins un certain mystère à ce retournement de tendance. Cela constitue donc un appel à des recherches plus poussées, ne serait-ce que pour voir si le mouvement se retrouve dans d'autres terrains d'enquête à la même époque⁴⁹.

Une autre question intéressante concerne le type de parents mobilisés pour le parrainage : on sait qu'à l'heure actuelle en France – comme en Italie – les oncles et tantes des enfants sont les premiers parents choisis en la circonstance⁵⁰, ce qui permet de consolider rituellement le lien de germanité avec les parents, mais aussi d'anticiper symboliquement une fonction de tuteurs au cas où les pères et mères disparaîtraient. Qu'en était-il à la Rochelle dans les siècles passés ? Il n'est pas facile de répondre à cette question apparemment simple, dès lors que nous ne disposons dans la plupart des échantillons que de peu d'actes précisant par des mentions explicites le lien familial exact existant entre le parrain, la marraine et l'enfant baptisé. La qualité de l'information varie en effet grandement selon les prêtres rédacteurs et selon la période⁵¹. Dans nombre de registres du XIX^e siècle, on note ainsi un décalage particulièrement net entre la progression du parrainage familial repéré par le biais du critère de l'homonymie patronymique et la raréfaction des informations sur le lien familial parrain-filleul. En 1881, dans la paroisse Notre-Dame, par exemple, nous pouvons repérer un minimum de 54 parrains et 52 marraines *a priori* apparentés à leurs filleuls, mais sur ce total, nous ne sommes en mesure de qualifier la relation existante que pour six parents spirituels : un grand-père, deux grands-mères, un oncle, une tante, une sœur. À l'échelle de la ville, le problème est un peu moins aigu en 1925, puisque le lien familial avec l'enfant est indiqué pour 117 parrains et 95 marraines (sur respectivement 605 et 608 personnes mobilisées). Néanmoins, 104 des 212 mentions observées proviennent de la seule paroisse de Laleu, et 64 de celle de Saint-Nicolas-de-Tasdon, alors que les registres de Saint-Louis n'en fournissent que 6 et 7. Plus fort encore, celui de La Genette ne donne jamais cette information. Dernier souci, il est vraisemblable que, dans les

⁴⁶ Jean-Hugues Déchaux, *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte, 2007, p. 94. Ce caractère bilinéaire n'est pas incompatible avec un biais matrilatéral en termes de parenté pratique.

⁴⁷ Vincent Gourdon, « What's in a name? Choosing kin godparents in nineteenth-century Paris », p. 155-182, dans Guido Alfani, Vincent Gourdon (dir.), *Spiritual kinship in Europe, 1500-1900*, *op. cit.*

⁴⁸ Une sœur de la mère de l'enfant, qui serait nommée uniquement par son nom d'épouse, n'est plus repérable par le biais de l'homonymie patronymique.

⁴⁹ Signalons que dans le cas du diocèse espagnol de Lugo, la branche maternelle prend au contraire l'ascendant sur la branche paternelle à partir du XVII^e siècle et ce jusqu'au tournant des XIX^e et XX^e siècles (Tamara González López, *El padrino bautismal en la diócesis de Lugo (ss.XVI-XIX)*, *op. cit.*, p. 105).

⁵⁰ Guido Alfani, Vincent Gourdon et Agnese Vitali, « Social Customs and Demographic Change: The Case of Godparenthood in Catholic Europe », *Journal for the Scientific Study of Religion*, 2012, 51, 3, p. 482-504.

⁵¹ Voir le cas des frères et sœurs dans la figure 4.

échantillons comportant peu de mentions, l'on indiquait plus aisément la qualité du lien familial à l'enfant quand il s'agissait d'un grand-père ou d'une grand-mère, disposant d'une position symbolique forte et d'une autorité sur les parents, et moins fréquemment quand il s'agissait d'une parenté plus éloignée et plus horizontale : un cousinage, notamment. Ce qui signifie que la répartition visible des liens de parenté serait assez biaisée en la circonstance.

Deux échantillons apparaissent néanmoins plus utilisables, du fait du nombre important de mentions de parenté qu'ils comportent : celui de 1788-1789 (Tableau 10) et celui de 1925 (Tableau 11).

Tab. 10 : Parenté explicite entre les parrains et marraines et les baptisés à La Rochelle en 1788-1789

	Parrains	Marraines
Grand-père/grand-mère	63*	71
Grand-oncle/grand-tante	7	9**
Oncle/tante	142	155
Frère/sœur	31	35
Cousin/cousine	56	56
Parent/parente	0	1
Total	299	327

*dont un beau-père de la mère de l'enfant.

**dont une grand-tante de la mère de l'enfant.

La grande précision des actes baptismaux de 1788-1789 nous fournit 626 liens de parenté détaillés (pour 693 parents spirituels repérés comme apparentés à leurs filleuls). Le souci de la précision est parfois extrême (« cousine germaine de l'enfant du côté maternel » ou encore « cousin germain du père de l'enfant », « beau-père de la mère de l'enfant », etc.). Cependant, pour éviter l'émiettement des données, nous les avons regroupées en catégories plus globales permettant de tenir compte de l'écart générationnel à l'enfant baptisé ou du caractère direct ou latéral du lien. Il en ressort une domination absolue des parents proches : les grands-parents, les oncles et tantes, les frères et sœurs. Ces trois ensembles représentent au total 79 % des parents explicitement mentionnés. C'est néanmoins un peu moins que dans la paroisse Saint-André de Bordeaux à la même époque (1780), où les trois mêmes catégories rassemblaient plus de 90 % des liens, selon Stéphane Minvielle. On note en effet à La Rochelle une part assez conséquente de cousins, germains ou issus de germains (environ un sixième), ce qui n'était pas le cas à Bordeaux (3 %) ⁵². Le second constat est la nette domination, parmi les parrains et marraines familiaux, des oncles et des tantes, qui représentent ensemble un peu moins de la moitié des liens connus. L'écart avec les aïeuls est du simple au double et même davantage. Nous obtenons des pourcentages proches à Bordeaux en 1780, mais dans cette ville la répartition était différente entre parrains et marraines ⁵³, ce que l'on ne remarque pas à La Rochelle. Enfin, environ un dixième des parents spirituels apparentés aux baptisés rochelais sont des frères et sœurs plus âgés.

⁵² Stéphane Minvielle, art. cit., p. 275-276.

⁵³ Les tantes étaient très nombreuses (58 %) alors que les oncles ne représentaient que 44 % des parrains de lien familial connu, pour 35 % de grands-pères (*Ibid.*, p. 276).

Tab. 11 : Parenté explicite entre les parrains et marraines et les baptisés à La Rochelle en 1925

	Parrains	Marraines
Grand-père/grand-mère	25	22
Grand-oncle/grand-tante	3	0
Oncle/tante	53	47
Frère/sœur	14	11
Cousin/cousine	21	15
Neveu/niece	1	0
Total	117	95

On retrouve en 1925 la plupart des grandes tendances signalées : domination de la parenté proche, présence significative néanmoins des cousins et cousines (17 %), et prééminence des oncles et tantes dans le parrainage familial. Ces derniers rassemblent une fois encore la moitié des liens de parenté mentionnés dans les actes, et apparaissent deux fois plus souvent que les grands-parents. On pourrait donc parler de stabilité des comportements, mais ce serait oublier peut-être le phénomène de réduction de la fécondité des couples et la montée de l'espérance de vie survenus depuis le XVIII^e siècle. Il est vraisemblable qu'à la fin du XVIII^e siècle, la place des oncles, tantes, frères, sœurs, voire cousins tenait au fait que les fratries étaient plus nombreuses et offraient donc davantage d'occasions de mobiliser un cercle large de parents, au-delà des aïeuls, souvent prioritaires pour le parrainage des aînés lorsqu'ils étaient encore vivants⁵⁴. Début XX^e siècle, on aurait pu supposer que la raréfaction des familles nombreuses et la survie croissante des grands-parents auraient entraîné une montée de la part des aïeuls dans le parrainage familial. Or, les données disponibles ne l'indiquent pas. Il est possible que la logique de respect de l'ascendance qu'exprime la mobilisation des aïeuls soit passée au second plan. Il s'agit là d'une tendance visible notamment dans le discours des codes de savoir-vivre depuis la fin du XIX^e siècle. Un certain nombre penche désormais pour des choix de parrains pouvant accompagner durablement et utilement l'enfant dans son parcours de vie⁵⁵. Ce discours pousse à des choix plus horizontaux, soit au niveau de la génération des parents (oncle, tante), soit à celle des enfants eux-mêmes (frères et sœurs aînés, cousins). La montée des baptêmes familiaux célébrés le même jour pour des frères et sœurs ou des cousins (observable depuis la fin du XIX^e siècle à la Rochelle⁵⁶) va d'ailleurs dans la même logique d'un tissage de lien horizontal pour l'avenir.

Conclusion

La grande mutation sur plus de trois siècles d'observation est celle de la place des membres du cercle familial parmi les parrains et marraines. Cette étude inscrit La Rochelle dans le mouvement général de familialisation du choix des parrains et marraines qui s'observe en France sur le temps long, avec une nette poussée au XVIII^e siècle. Ce processus se retrouve dans d'autres terrains européens, par exemple en Espagne, en Galice, où il suit une temporalité assez proche de celle constatée en France, mais aussi en Italie, avec néanmoins un décalage

⁵⁴ Vincent Gourdon, *Histoire des grands-parents*, Paris, Perrin, 2012, p. 460-461.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 466-469.

⁵⁶ Sur ce point, voir Vincent Gourdon, « À propos des pratiques baptismales catholiques dans la France de l'entre-deux-guerres... », art. cit.

temporel fréquent vers le XIX^e ou le XX^e siècle⁵⁷. L'observation poussée ici jusqu'à l'entre-deux guerres rend compte de la force de cette transformation, puisque les migrations vers la ville et la croissance importante de sa population n'ont pas entamé cette progression des parents spirituels intrafamiliaux. Pour l'heure, nous manquons encore d'informations suffisamment précises pour juger jusqu'à quel point un tel phénomène pourrait se retrouver dans des agglomérations urbaines encore plus grandes. Il s'agit à l'évidence d'une piste de recherches qui mériterait d'être suivie à l'avenir.

L'importance de cette mutation de long terme ne doit pas faire oublier un certain nombre de traits constants. Parmi eux, la domination du modèle du couple au sein du parrainage (un parrain et une marraine), dont il faut rappeler qu'il n'est pas obligatoire dans le catholicisme. Une autre tendance longue, valide aussi bien à l'époque moderne que contemporaine, est le fait que les familles rochelaises (à l'image, semble-t-il, des familles françaises en général) ne privilégient pas une branche, paternelle ou maternelle, au détriment de l'autre⁵⁸. En outre, les parrains et marraines ne sont pas choisis différemment pour un garçon ou pour une fille, sinon à la marge. Enfin, les informations disponibles montrent qu'au sein de la parenté, les sollicitations se portent avant tout vers la parenté la plus proche, avec en premier lieu les oncles et tantes et ensuite seulement les grands-parents puis les frères et sœurs.

La rareté des études françaises comparables limite la possibilité de dégager une originalité rochelaise au sein du parrainage intrafamilial. S'il fallait néanmoins en pointer une, elle serait peut-être à trouver dans la présence non négligeable de cousins à la fin du XVIII^e (par opposition avec Bordeaux), et encore au XX^e siècle, ce qui suggère l'existence d'une préférence pour des choix horizontaux dans la parenté.

⁵⁷ Sur le cas de la Vénétie, voir Cristina Munno, « De Marco Caco au 'cœur d'Allah'. Le baptême et les parrainages en Vénétie entre 1830 et 2010 », p. 429-458 dans Guido Alfani, Vincent Gourdon et Isabelle Robin (dir.), *Le parrainage en Europe et en Amérique*, *op. cit.*

⁵⁸ Cet équilibre se retrouve dans les campagnes de Bohême au XIX^e siècle (Markéta Skořepová, « Le parrainage en Bohême dans le milieu rural, du XVI^e au XIX^e siècle », *Histoire, Économie et Société*, 2018, 4, p. 106-119, ici p. 117.